



Association de Pharmacie Rurale

Président national : Yves Trouillet

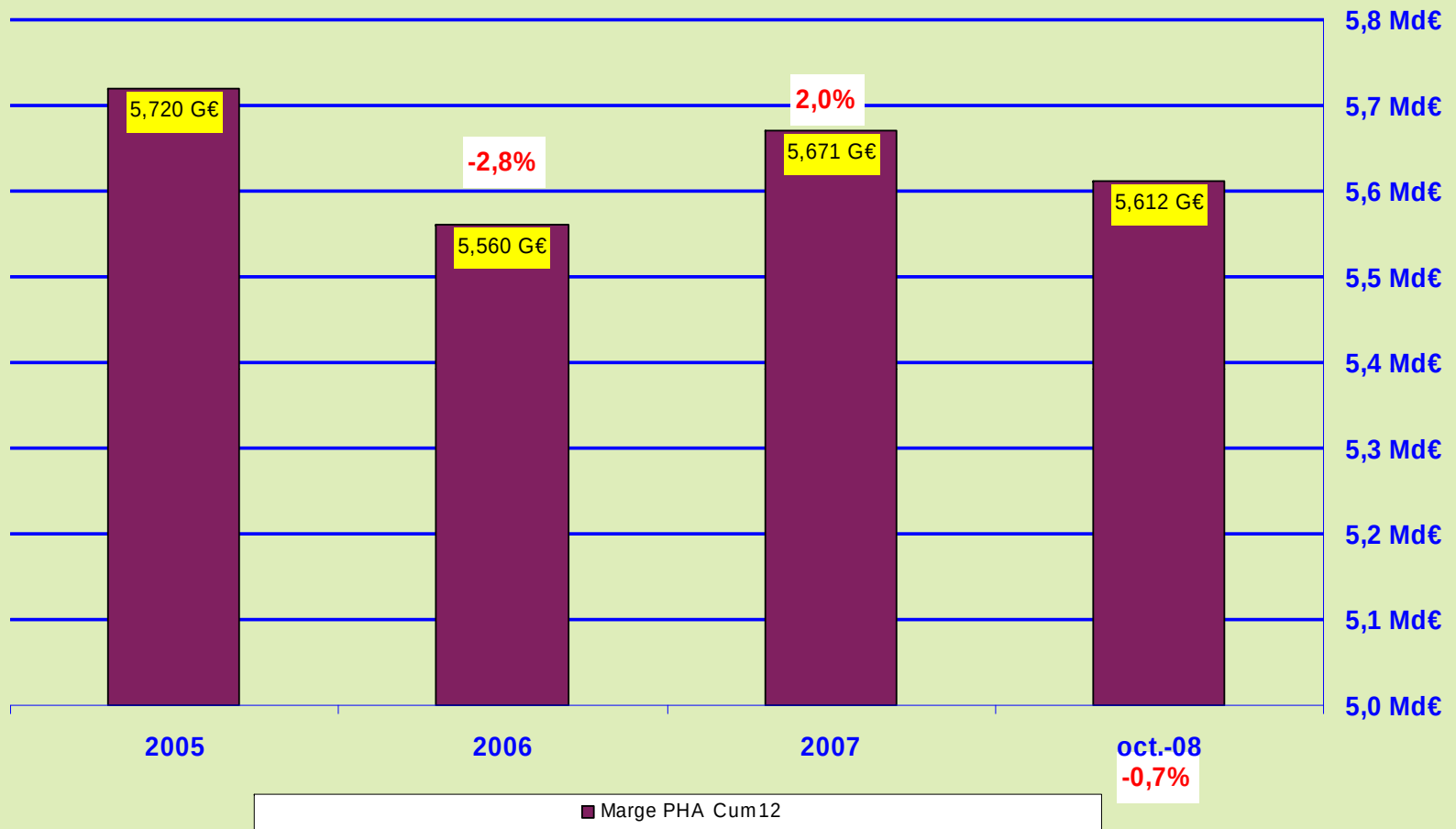
Secrétariat parisien :
24 rue de Vintimille 75009 Paris
Tél . : 01 48 74 64 26

La marge baisse, que faire ?

- Auparavant, l'augmentation du CA compensait la baisse de marge.
Avant 1989 : marge linéaire
1989 : marge dégressive lissée à 6 tranches
1999 : marge dégressive lissée à 3 tranches
- Ces dernières années, la substitution générique et les marges arrières, la sortie de certains médicaments de la Réserve Hospitalière, les produits conseil et la para nous ont permis de compenser l'érosion.
- Aujourd'hui, la crise économique, la baisse du pouvoir d'achat, la diminution des marges arrières, la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et l'arrivée des gros boîtages entraînent une baisse de l'EBE.

Médicaments remboursables

Evolution de la marge (cumuls mobiles 12 mois)
Spécialités remboursables

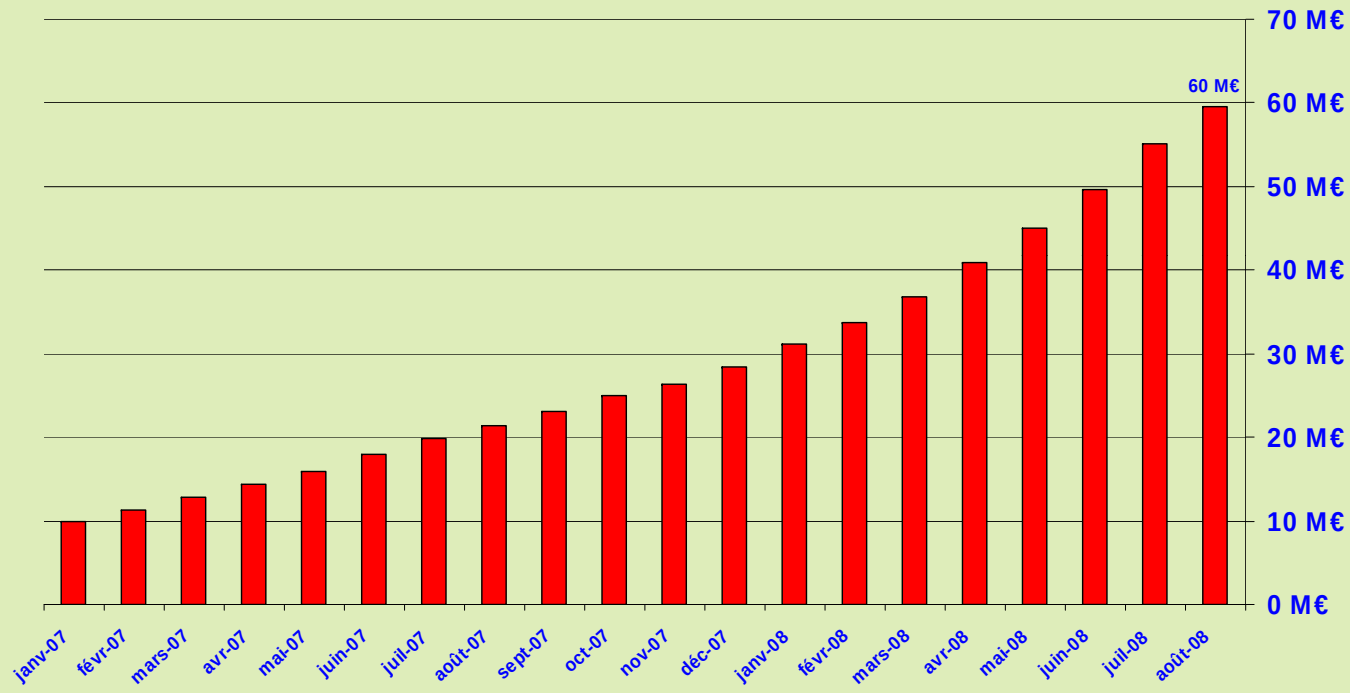


MDL à 3 Tranches

- De 0 à 22,90 : 26,10 %
- De 22,91 à 150 : 10%
- Supérieur à 150 : 6%
- Honoraires à la boîte : + 53 cts d'Euros dans tous les cas

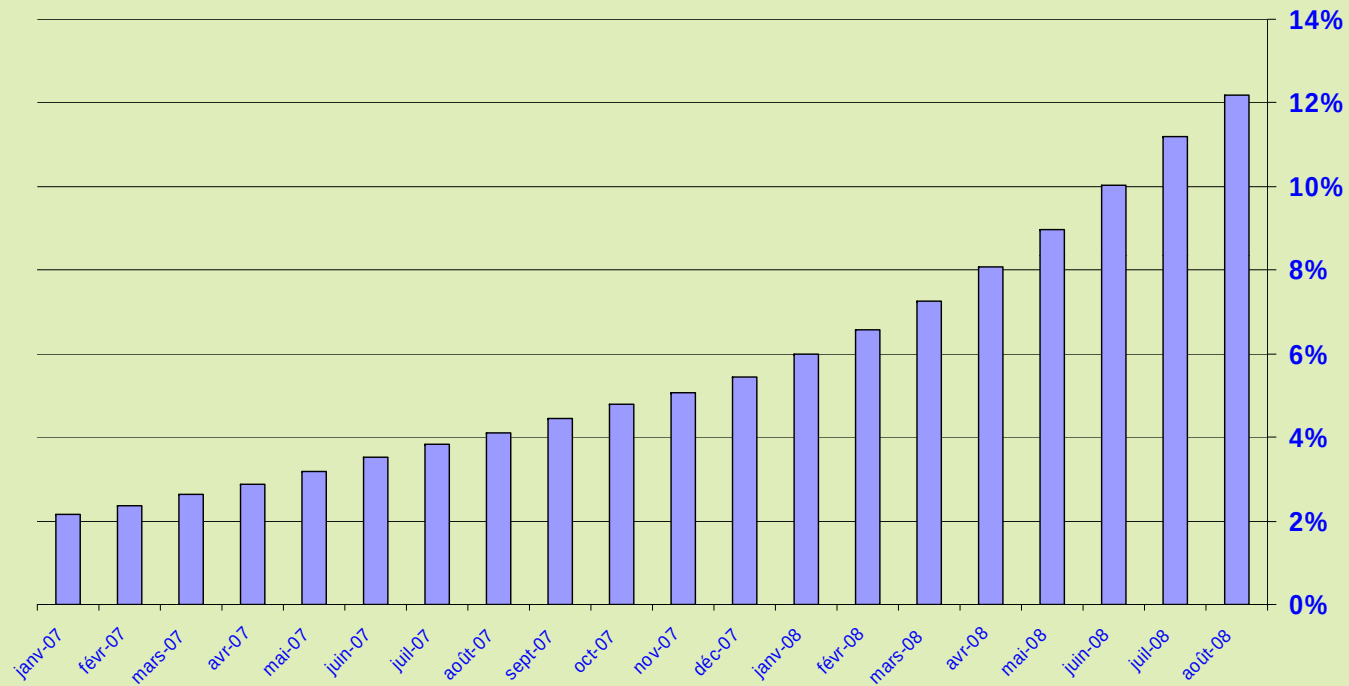
Grands conditionnements

Conditionnements trimestriels : perte de marge Phcien
Cumul annuel, millions €



Grands conditionnements

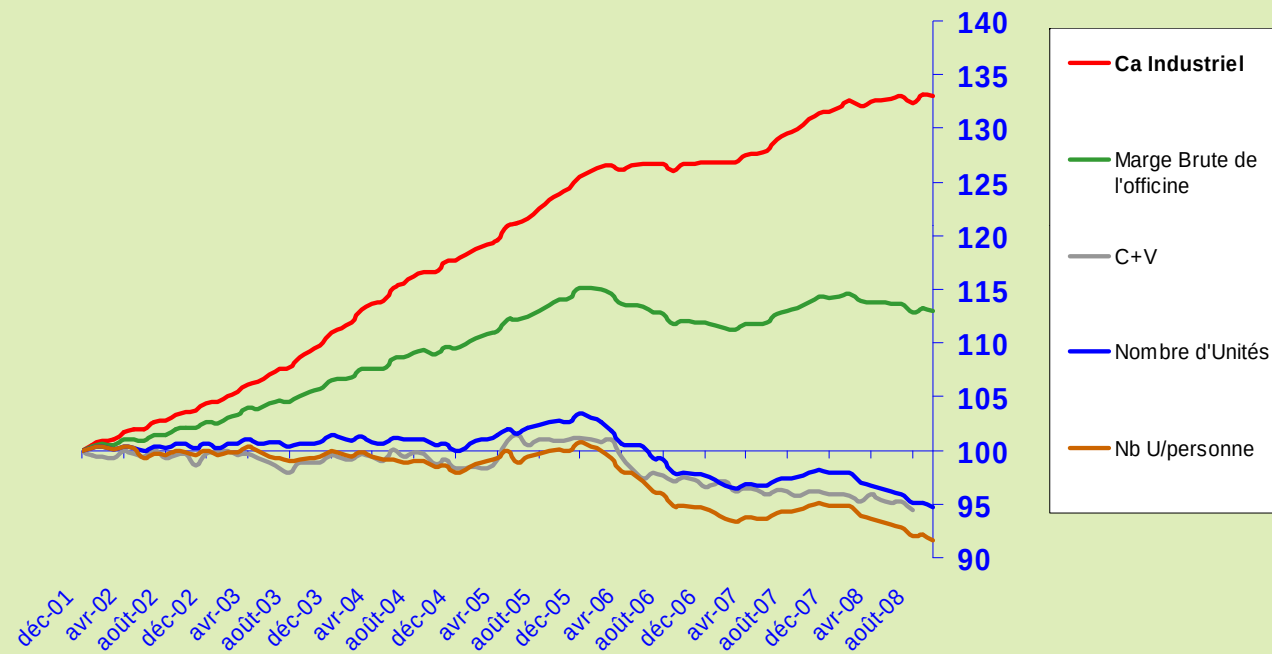
Conditionnements trimestriels : pénétration%
Cumul annuel



Les paramètres de la rémunération

MEDICAMENTS REMBOURSABLES : CA industriel, MargeB, C+V et Unités

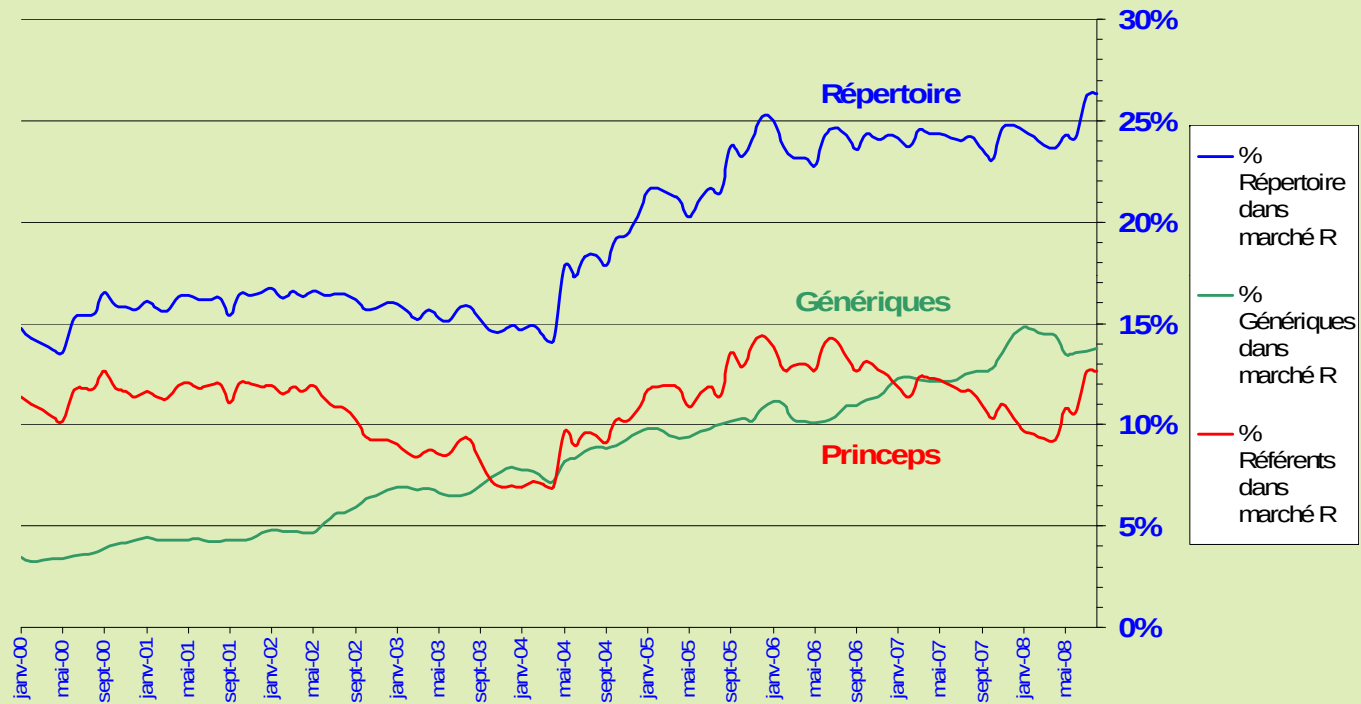
Indices des cumuls mobiles 12 mois base 100 : 2001



Génériques

Substitution générique dans le marché du Remboursable
% du Répertoire en CATT, mensuel

Répertoires réussis



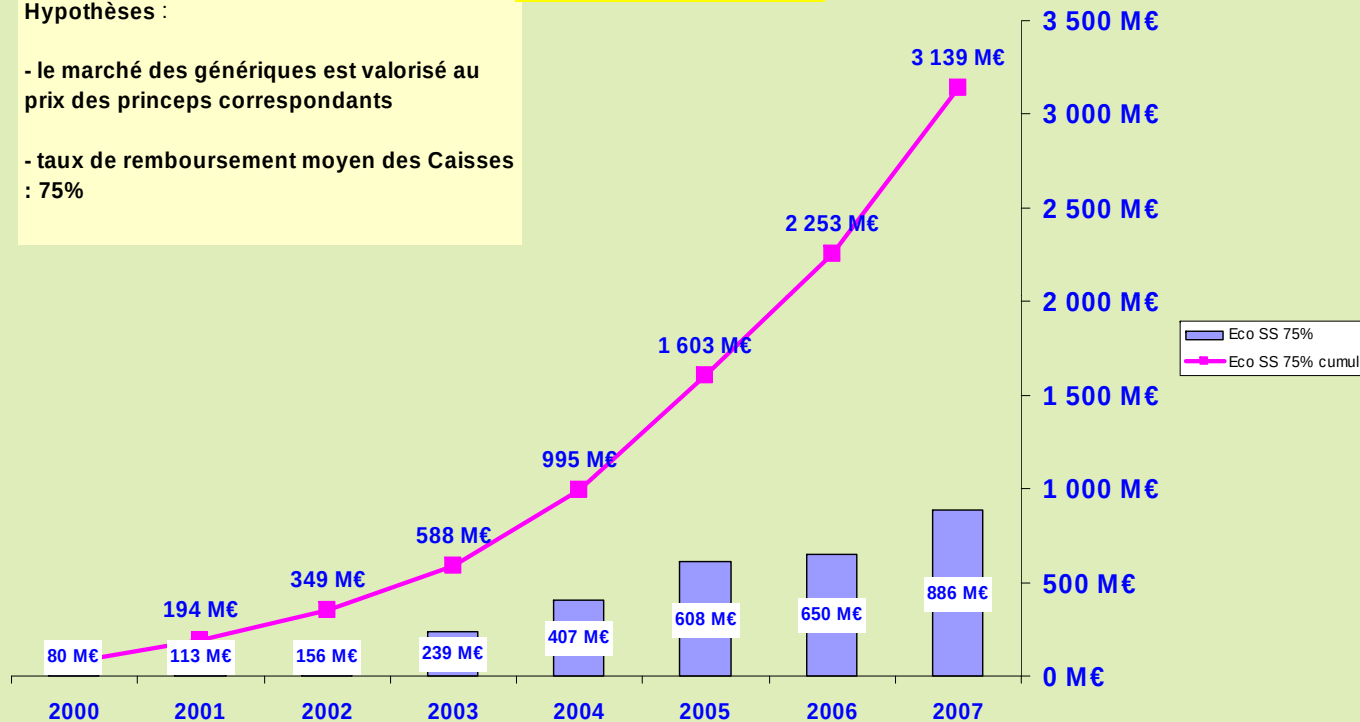
Génériques

Génériques : économies réalisées par les Caisses

890 millions € en 2007

Hypothèses :

- le marché des génériques est valorisé au prix des princeps correspondants
- taux de remboursement moyen des Caisses : 75%



Les génériques : qui gagne quoi ?

- Les génériques, qui représentent 20% du marché des médicaments remboursables, sont nés d'une volonté politique européenne, puis française.
- Auparavant, on était dans une politique de prix administrés, donc le delta entre princeps et génériques était réduit (20%).
- Avec la substitution généralisée, les ventes de génériques ont explosées et dans le même temps le delta entre princeps et génériques est passé à 50% voir 55%.
- La Sécurité sociale est la principale gagnante (912 millions d'euros d'économie en 2007). L'économie des officines a été améliorée grâce aux marges arrières. Les malades ont eu un meilleur accès aux produits innovants et sans limitation.
- Attention : des réticences existent encore chez les malades, certains génériques semblent moins efficaces et il faut se méfier des contrefaçons car de plus en plus ils sont fabriqués dans des pays ayant une main d'œuvre à moindre coût.

Expérience du Tiers Payant

- La définition du TP est de permettre à tout le monde de se soigner, sans faire d'avance d'argent.
- Pour que le système fonctionne, il faut :
 - des conventions avec les organismes sociaux,
 - une informatisation de toutes les officines,
 - la mise en place de moyens de paiement à distance (carte sésam vitale).
- Les avantages
 - augmentation du CA,
 - augmentation du prix des fonds,
 - meilleure fidélisation de la clientèle (au début).
- Les inconvénients
 - paiement différé (3 à 4 jours),
 - des erreurs fréquentes, d'où un suivi obligatoire,
 - un investissement informatique,
 - une contrainte administrative non rémunérée.
- Attention : le TP entraîne une déconnexion des malades à l'égard des dépenses de santé = « on ne paie plus donc c'est gratuit ».

Quels nouveaux modes de rémunération ?

- Depuis près de 15 ans, nous fonctionnons avec une MDL à plusieurs tranches. Il s'agit donc d'une relation purement commerciale : Plus de ventes = plus de marge.
- Aujourd'hui, la logique des pouvoirs publics est de dire :
 - moins de boîtes,
 - baisse des prix,
 - politique de déremboursement.Afin de rester dans l'Ondam soins de ville.
- Conséquence : de plus en plus de pharmacies sont au bord de l'asphyxie économique.
- Solution : rémunérer l'acte intellectuel qu'est la dispensation du médicament par un honoraire à l'acte. Cela permettra de freiner l'érosion des revenus des pharmaciens et de valoriser l'acte de délivrance.

Aider la FSPF à élaborer un nouveau mode de rémunération tout en :

- Générant une marge brute globale équivalente à la marge actuelle.
- Veillant à minimiser les effets sur chaque pharmacie prise individuellement.
- Prenant en compte :
 - L'aspect « acte pharmaceutique »
 - Les disparités de celui-ci
 - Les évolutions prévisibles

Face aux GMS, comment éviter que l'OTC disparaisse ?

- **Postulat** : le médicament n'est pas un produit comme un autre. Il faut faire le tri entre les vrais médicaments et le reste.
- L'obligation de mettre des produits OTC devant le comptoir a contraint les pharmacies à réaménager les zones clients.
- Les pharmacies qui ont réaménagé enregistrent une progression de leur CA ,en médication officinale.
- Le conseil du pharmacien devient primordial, véritable fondement de notre profession.

La question de l'ouverture du capital

- Il s'agit d'une question européenne qui ne concerne pas seulement la France (Allemagne, Italie...).
- Les attendus du juge, qui souvent sont suivis par la Cour, disent clairement qu'une officine doit être tenue par un pharmacien et qu'il n'y a pas contradiction avec le principe de la libre concurrence. Nous sommes donc optimistes.
- Cela n'exclue pas l'ouverture du capital mais il doit toujours y avoir un pharmacien majoritaire dans une officine et associé toujours qu'avec des pharmaciens en exercice.
- Pour l'avenir :
 - les petites pharmacies sont appelées à disparaître,
 - beaucoup devront se regrouper dans une même entité sociale,
 - le réseau des pharmacies sera impacté,
 - il faut davantage protéger les pharmacies qui se regroupent.

La formation, quel bilan aujourd'hui ?

- De nombreuses formations sont proposées, mais rien n'est formalisé aujourd'hui au niveau national.
- L'UTIP, les grossistes et les organismes de formation organisent ces formations prises en charge par le FIF et le FAF financés par des cotisations sur les salaires.
- Le Haut Comité de la Formation Continue n'est toujours pas créé en dépit des promesses répétées du gouvernement faute de budget.

Médicaments de la réserve hospitalière, quelle rémunération pour le pharmacien ?

- La rémunération est la même que pour les autres médicaments.
- Se former est indispensable pour connaître ces nouveaux médicaments, souvent très techniques.
- Dispenser ces médicaments est un moyen de fidéliser la clientèle.
- Dans la plupart des cas, ces Médicaments sont accompagnés de fiches spéciales.
- Leur délivrance s'effectue sur ordonnance spéciale réservée à certains praticiens.